

La Lettre de

parly

Bulletin d'information et de liaison des Copropriétaires et Résidents



Ensemble...

3 Dossiers

3 Bilan 2008 et perspectives 2009

4 Le règlement intérieur

5 En pratique... Quelques exemples

6 Interview

6 Centre Commercial

7 Centre Commercial

8 Infos

8 Sécurité avant tout...

9 La voirie à Parly 2

10 Chauffage...

11 Questions/Réponses

12 Internet : 10 ans déjà !

13 Festivités

13 Saint-James

Saint-Augustin

14 Brèves

14 Stationnement...

15 Actualités

15 Club Ars

2009, prenez de bonnes résolutions...

Cette période de l'année est généralement festive mais aussi souvent propice à la réflexion et aux échanges sur l'évolution de notre quotidien.

En novembre 2002, La Lettre de Parly 2 a consacré un numéro spécial "guide du savoir vivre" qui présentait de façon humoristique les "10 commandements" à respecter par chaque copropriétaire.

A chacun de s'interroger sur son implication dans des gestes citoyens tels que :

- sa participation aux assemblées générales, où les copropriétaires sont de moins en moins nombreux (présents ou représentés),
- sa pratique du tri sélectif des déchets qui échappe encore à certains,
- sa consommation d'eau qu'il convient de mieux gérer,
- ses relations de voisinage et le respect d'autrui.

N'attendez pas les assemblées générales "pour prendre de bonnes résolutions", relisez le "guide du savoir vivre à Parly 2" disponible également sur le site internet de la copropriété www.parly2.com.rubrique **Lettre de Parly 2** ou à votre disposition au secrétariat du Conseil Syndical Principal (CSP à la Porte notre Dame 01 39 55 31 11) et faites en votre "bible".

Bonne année 2009 à toutes et à tous. ●

Patrick CHAPOTOT
Président de la copropriété



La Lettre de Parly 2 n° 64

Local Postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex
Tél. : 01 39 55 31 11 - Fax : 01 39 55 04 44
Email : parlycom@parly2.com - Site : www.parly2.com

Responsable de la publication : P. Chapotot,
Directeur de la rédaction.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

P. Chapotot, C. Castellani, F. Decagny, B. Labelle,
F. Leridon, E. Marchand, D. Progetti,
L. Sauvée, C. Rich., M. Texier, B. Torrione.

Photos : N. Broquin, C. Castellani, Club Ars,
F. Decagny, Centre Commercial, C. Rich, P. Vidal,
Résidences (Festivités).

GLOBAL GRAPH - 01 60 12 60 95 : Création,
maquette, réalisation, impression, mise sous film.

Publicités : CGPG / CPH IMMOBILIER / CULINELLE
FIR DEVELOPEMENT / GROUPE TFN.

Bilan 2008 et perspectives 2009

Le Conseil Principal, en liaison avec les différentes commissions, le Syndic et la gérance ont une nouvelle fois fait preuve d'une activité très soutenue au cours de l'année 2008. Il convient d'ajouter que le contexte législatif ou économique complique constamment les dossiers que nous traitons au sein de notre copropriété :

- La refonte de notre règlement intérieur (page 4) a été l'un des fils conducteurs de notre année 2008. Le projet a été voté au sein du Conseil Principal, lors de notre réunion de novembre. Il concerne le quotidien de chacun des 7500 copropriétaires de Parly 2. Il sera soumis à votre vote lors de notre prochaine assemblée générale du 18 juin 2009.
- Le dossier des économies d'énergie, sujet, oh combien important pour tous, et qui a tout son sens aujourd'hui, est entré dans sa phase active avec l'approfondissement des études. La recherche de solutions d'isolation principalement des ouvertures (fenêtres, baies vitrées, coffres à volets) des bâtiments, mais également l'optimisation de notre réseau unique de chauffage est en cours. Les premiers essais de "l'éco-station" dans la sous-station de la résidence Odéon ont commencé. Nous ne manquerons pas de revenir

sur ce sujet, dès la fin de la saison de chauffe, pour vous faire part d'un premier bilan.

- La réfection des voiries : Après une inspection et un inventaire minutieux de l'état de l'ensemble des voiries de Parly 2, un cahier des charges et un calendrier pour la réfection sont en cours de rédaction. Une résolution sera soumise à votre vote lors de l'assemblée générale de juin prochain.
- Sécurité électrique : Engagés dès le printemps dernier, les diagnostics des installations électriques des appartements établis par le Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité (Consuel*), se poursuivent progressivement sur l'ensemble des résidences de Parly 2. N'hésitez pas à vous inscrire auprès de votre intendant ou de la gérance. L'incendie, en juin dernier, d'un appartement dans la résidence Monceau, montre s'il en est besoin que la prudence est toujours de mise dans ce domaine.
- Centre Commercial : la rénovation et l'extension du Centre Commercial de Parly 2 font partie des dossiers importants pour tous les Parlysiens. La fusion Unibail Rodamco et son changement d'interlocuteurs ainsi que

la modification de la loi sur les équipements commerciaux votée en 2008 ont entraîné des retards pour le début de travaux.

- Parallèlement à ces importants dossiers qui se poursuivront en 2009, d'autres chantiers occupent le quotidien dans notre copropriété. Les problèmes de stationnement ou de sécurité que nous traitons dans le cadre de la commission mixte Mairie du Chesnay/Copropriété de Parly 2, ou bien encore le fonctionnement et la fluidification de nos relations entre la gérance et les différents syndicats secondaires, via la mise en œuvre de la charte qualité.

Bien sûr, pour la plus grande partie d'entre vous les seuls éléments vraiment visibles de l'activité de la copropriété sont les assemblées générales annuelles. Pourtant en dehors de ces temps forts, des copropriétaires comme vous consacrent beaucoup de temps et d'énergie dans de nombreuses réunions où les échanges sont quelquefois vifs mais toujours constructifs.

En votre nom, je les en remercie. ●

Patrick CHAPOTOT

*Consuel : Association loi 1901 créée en 1964
Consuel est agréé pour exercer le contrôle de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur (arrêté du 17 octobre 1973).

De l'étude à la réalisation



BONTEMPI
CUCINE

Culinelle
Créateurs de cuisines

4 rue de Versailles - 78150 Le Chesnay
www.culinelle.fr

01 39 55 22 41

Le règlement intérieur



Pourquoi remettre à jour le règlement intérieur ?

Le règlement intérieur vient préciser et compléter le règlement de copropriété déjà voté à l'assemblée générale de 2005, qui nous met en conformité avec la loi du 13 décembre 2000 dite loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), qui fixe les droits et obligations des résidents dans leur vie quotidienne. Aujourd'hui sa rénovation s'impose.

Dans quel but ?

Retrouver une homogénéité sur Parly 2, avec pour objectifs :

- Donner des références identiques applicables et utilisables par tous et en se conformant aux règles du nouveau règlement intérieur.
- Remplacer progressivement ce qui est irréparable, encadrer les travaux et les aménagements.
- Améliorer l'existant en l'entretenant et en réparant les éléments en place.

Comment ?

Phase 1

Un groupe de travail a été créé en avril 2007, composée de membres issus du Syndic, de la gérance, des copropriétaires et des présidents de résidences. C'est un travail de longue haleine, qui a consisté à recenser l'existant, l'analyser et

définir des normes ou des modèles au cas par cas, qui devront progressivement devenir la règle applicable pour tous.

Chaque norme a été longuement discutée au sein de la commission, validée par un large consensus général.

Phase 2

Le projet a ensuite été présenté en séance de novembre au Conseil Syndical Principal, ou il a été adopté après débat à une quasi unanimité.

Phase 3

Lors de chaque assemblée générale secondaire, les copropriétaires présents ont été informés sur le sujet.

Des réunions d'informations vont être proposées dès le début 2009.

Phase 4

Le projet sera présenté en résolution et soumis au vote lors de l'assemblée générale principale du mois de juin 2009.

Il devra remporter l'adhésion du plus grand nombre d'entre nous pour être adopté.

Quels changements après son adoption en assemblée générale ?

Concrètement, question de bon sens, chaque copropriétaire se devra d'entretenir l'existant, et de respecter les droits et obligations du règlement intérieur.

Lors d'un remplacement d'un portillon ou d'un volet, par exemple, ou lors d'un nouvel aménagement, il faudra se conformer aux normes établies qui seront disponibles à la gérance ou à la loge de l'intendant.

Avec ce nouveau règlement intérieur, le Syndic pourra être plus efficace dans son action. Il sera doté d'un document actualisé et modernisé avec des exemples concrets qui seront la référence à adopter et à faire respecter.

Le but est de tendre vers une harmonie sur l'ensemble de Parly 2.

Entretenir et valoriser notre patrimoine, c'est l'affaire de chacun et le gage de notre qualité de vie.

Nous sommes donc tous concernés. ●

Françoise DECAGNY

Votre participation est impérative le

18 JUIN pour l'Assemblée Générale

pensez à envoyer votre pouvoir.



En pratique... Quelques exemples



Le règlement débute par la phrase suivante "le présent règlement intérieur a pour but de fixer les droits et obligations des résidents et d'interdire ce qui peut nuire à la bonne tenue, au calme et au bon usage de l'ensemble immobilier".

Ce règlement s'applique à toute personne pendant la durée de sa présence dans l'ensemble immobilier.

Quels sont les domaines abordés ?

□ La circulation et le stationnement

Attention à la vitesse ! pas plus de 30 km/heure sur nos voies ; l'usage des avertisseurs est proscrit ; le respect des règles de stationnement (allées réservées aux piétons, voies pompiers, bouches d'incendie, voies d'accès aux immeubles réservées aux piétons et non au stationnement des vélos, motos, pas de voitures d'enfants dans les entrées, palier...).

□ Certains jeux

sont tolérés dans les parties communes, à condition qu'ils ne provoquent ni nuisances ni dégradations !

□ Le respect des espaces verts communs

par les piétons, les animaux et leurs maîtres...

□ Les règles concernant l'aspect général

de la copropriété sont rappelées : possibilité de clore certaines terrasses et loggias en se conformant au cahier des charges, interdiction de faire sécher du linge aux fenêtres, d'installer sur les balcons des objets pouvant nuire à l'esthétique, notamment proscription de toutes les annonces publicitaires, couleur des rideaux, voilages et stores installés sur les loggias fermées, respect du cahier des charges déposé chez le Syndic pour la pose de stores extérieurs.

□ Les jardins privatifs

ont fait l'objet d'une attention particulière : obligation d'entretien, la hauteur des haies est fixée à 1,60 m ; il existera dorénavant un modèle de portillon qui devra respecter certains critères (hauteur, matériau, couleur), un modèle également pour les abris range-outils, modèle aussi pour les plaques

et dénominations apposées sur les boîtes à lettres.

□ Les règles concernant la tranquillité

de l'ensemble immobilier sont rappelées, pas de bruits intempestifs pouvant gêner les occupants des appartements.

Toutes les manifestations bruyantes d'extérieur devront respecter les horaires déterminés par les arrêtés municipaux ; les animaux de compagnie ne doivent pas gêner autrui, il est déconseillé de nourrir les oiseaux, les chats errants ne doivent pas être nourris, les chiens doivent être tenus en laisse et leurs propriétaires devront faire en sorte de respecter la propreté des allées, pelouses et toutes parties communes.

□ L'usage du vide-ordures

qui doit faire l'objet d'une utilisation rationnelle, détritrus mis en sac, attention aux objets qui peuvent l'obstruer et aux nuisances sonores! pas d'utilisation entre 22h et 7h.

□ Les règles de sécurité

affichage des consignes.

□ Le rôle des intendants

dans la surveillance de l'ensemble immobilier. Ils sont habilités à constater les manquements et concourent au bon fonctionnement de la copropriété.

Le règlement des piscines et des tennis a également été remis à jour.

Avec ce document, nous regardons vers l'avenir. Ce règlement ne s'appliquera pas de manière rétroactive. Nous avons essayé d'élaborer un texte qui favorise la vie quotidienne de la copropriété en rappelant les règles de savoir vivre. Nos objectifs prioritaires sont l'entretien de l'existant, la réparation ou le remplacement des éléments dégradés, afin de maintenir ou de retrouver une harmonie de nos résidences. ●

Catherine RICH



Nouvelles du Centre Commercial...

Nouvelles du Centre Commercial...

Séverine Bodard, vous êtes manager du Centre Commercial de Parly 2 depuis fin 2007, mais les Parlysiens vous connaissent peu.

Pouvez-vous vous présenter ?



Depuis mon arrivée à la direction du centre il y a moins d'un an, j'ai rencontré l'ensemble des acteurs, partenaires et élus qui contribuent à faire de Parly 2 l'un des

Centres Commerciaux de référence en Europe et "le" lieu de rendez-vous shopping des habitants des environs. J'ai effectué l'essentiel de ma carrière à des postes de responsabilité pour de grands centres franciliens comme Evry 2, Italie 2, Bercy 2 ou plus récemment Côté Seine à Argenteuil.

A trente trois ans, diriger le centre Parly 2, à un tournant de son histoire avec ce projet

de rénovation en cours, est pour moi une grande fierté et j'aborde la période qui s'ouvre avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination.

La rénovation et l'extension du Centre Commercial sont en projet depuis de nombreuses années.

Quels sont les obstacles qui vous restent à franchir pour que ce projet devienne réalité ?

Tout d'abord, laissez-moi vous rappeler que depuis sa création en 1969, le Centre Commercial Parly 2 n'a fait l'objet d'aucune rénovation. Le Centre Commercial est aujourd'hui constitué de bâtiments et de parkings hétérogènes, ne satisfaisant plus aux conditions de fonctionnement et de confort actuelles attendues par les consommateurs tant pour la partie stationnement que pour la partie commerciale.

Nous sommes très attachés à conserver l'esprit et la différence de Parly 2. Ses va-

leurs et les éléments de son patrimoine seront conservés. Ce projet, longuement mûri, sera véritablement un plus pour les Parlysiens car il répondra à leurs attentes, telles qu'ils nous les ont formulées :

Un centre modernisé, plus lumineux, plus confortable, en cohérence avec ses valeurs actuelles.

Un parking plus accessible, mieux organisé, mieux signalé.

Un parcours client plus fluide et mieux orienté. Une rénovation des cinémas.

Les travaux seront lancés par tranches à partir de l'obtention des autorisations administratives.

Pouvez-vous nous indiquer les principales nouveautés de ce projet ?

Afin de redonner au centre le souffle dont il a besoin pour les trente prochaines années, les propriétaires du centre ont décidé de mettre en œuvre une opération de réaménagement du site en quatre volets :

Mail Alimentaire



Réaménagement des accès et des parkings. A l'extérieur du centre, la création de deux nouveaux accès au centre, le premier depuis la RD 186 pour les voitures en provenance du nord et le deuxième au travers de l'ex-station BP faciliteront l'accessibilité au centre ainsi que la circulation sur le réseau routier de proximité.

Par ailleurs, dans les parkings, la création d'un giratoire de distribution entre les deux parties du centre ainsi que la création de rampes d'accès vers les différents niveaux de parking, favoriseront la fluidité et la sécurité des déplacements. De plus, le projet prévoit la création de 327 places de stationnement.

Rénovation du mail et des installations techniques. Cela permettra de donner au centre une nouvelle identité visuelle mettant en valeur ses qualités reconnues, ses fontaines, ses œuvres d'art et sa personnalité si singulière. Cela lui redonnera la fraîcheur nécessaire à son attractivité dans un esprit subtil et moderne tout en prenant en compte les impératifs du développement durable comme la maîtrise des consommations d'énergie, le recyclage, la récupération des eaux pluviales.

Création d'un nouveau mail de liaison entre la partie d'origine du centre et l'extension qui permettra d'accueillir de nouvelles enseignes qui cherchent à venir à Parly 2.

Mise aux normes des cinémas avec une offre de salles renforcée et réorganisation des espaces de restauration et de boutiques.

La durée des travaux est prévue sur une trentaine de mois. Comment allez-vous conjuguer les travaux et la poursuite de l'activité commerciale dans le centre ?

Le chantier est planifié sur trente six mois à compter de l'obtention des autorisations administratives. Le centre restera ouvert pendant toute la durée des travaux et nous mettrons tout en œuvre pour que les com-

merçants et clients du centre soient le moins gênés possibles. Les travaux liés au nouvel accès seront les premiers à être entrepris. Le Groupe Unibail-Rodamco, premier propriétaire et opérateur de centres commerciaux en Europe, bénéficie d'une expertise reconnue dans la rénovation de ses centres. Des rénovations exemplaires et saluées par tous comme celles de Vélizy 2 et des Quatre Temps à la Défense très récemment. ●

Propos recueillis par Patrick CHAPOTOT



Entrée Madeleine

CGPG

PEINTURE INTÉRIEURE
TRAITEMENT DE FAÇADES

Tél. 01 58 68 54 54 - Fax. 01 58 68 54 55

e-mail. cgpg@cgpg.fr

11 bis, rue Jean-Jacques ROUSSEAU - TSA 40004 - 94203 IVRY-SUR-SEINE Cedex
CGPG - SAS au capital de 504 000 € - SIREN 315 279 364 RCS Créteil - FR 28 315 279 364

La sécurité avant tout, BRAVO résidence Etoile !

Il y a quelque temps dans une précédente Lettre de Parly 2, nous attirions votre attention sur la sécurité, particulièrement la sécurité électrique et le risque principal et dramatique d'une installation défectueuse, l'incendie.

La résidence Etoile, victime d'un important sinistre il y a quelques mois, a entamé une grande campagne, destinée à sensibiliser tous les résidents. Nous vous relatons cette expérience qui peut intéresser toutes les résidences.

Deux axes :

□ La prévention axée sur la sécurité électrique dans les logements ; un document figurant ci-dessous, édité par une compagnie d'assurances et un organisme de prévention

contre les risques électriques a été distribué à tous les occupants.

□ L'alerte : installation dans les parties communes à chaque niveau d'un détecteur sonore autonome de fumées, destiné à prévenir les résidents de la présence de fumées dans les immeubles ; la possibilité pour chaque résident, sans attendre l'application de la réglementation actuellement en examen à l'Assemblée Nationale, d'acquiescer pour un prix modique un ou des détecteurs autonomes de fumées, avec la possibilité de le faire installer par le fournisseur, en cas de difficulté.

La pose de ces appareils est facilitée par l'utilisation d'un adhésif double face, et il n'y a donc pas de risque de percement des serpentins de chauffage. Il s'agit d'appareils

de détection conformes à la norme de la Communauté Européenne, fonctionnant sur pile, avec indicateur d'usure de la pile un mois à l'avance.

Ils sont munis d'une sirène de quatre vingt cinq décibels qui se déclenche dès la détection des fumées, et s'arrête au bout d'une trentaine de minutes environ. ●

Catherine RICH



Diagnostic de sécurité électrique

La démarche de vérification des installations électriques privatives confiée à Comité National pour la Sécurité des Usagers (Consuel) se poursuit.

Elle se déroule par groupes de trois ou quatre résidences.

Les résidences Louvre, La Muette, Orangerie, Varenne, Passy, Gabriel, Longchamp, Pré Catelan, Dauphine, Solférino, Etoile, Georges V, Bagatelle, Tuileries, Saint-Cloud, ont déjà fait l'objet des visites.

La prochaine campagne interviendra dès le début de l'année prochaine.

Cependant, vous avez toujours la possibilité de vous inscrire, même si votre résidence a déjà fait l'objet de ce diagnostic ; contactez la gérance ! au 01 39 55 55 45

La sécurité électrique dans les habitations



3 logements sur 10 présentent un risque électrique et leur occupant l'ignore

- ◆ 2,3 millions de logements sont considérés comme très dangereux
- ◆ Sur 250 000 incendies annuels, 80 000 seraient d'origine électrique
- ◆ 40% des victimes sont des enfants de moins de 9 ans

Une mauvaise installation électrique tue 1 personne tous les 3 jours. Etes-vous sûr de ne pas être concerné ?

Faites faire un bilan de votre installation électrique par un organisme indépendant



Une installations conforme il y a 30 ans peut être dangereuse aujourd'hui

Ne vous fiez pas à une installation ancienne qui fonctionne. Elle peut présenter des risques, notamment du fait de l'usure des matériaux. Multiplication des appareils électroménagers, augmentation des puissances consommées...dans la plupart des cas, les installations anciennes ne sont plus adaptées aux nouveaux usages.

Pour l'habitat, une installation électrique neuve doit être conforme à la norme NF C 15-100. Or, depuis sa création, cette norme évolue régulièrement pour tenir compte de la croissance des besoins, de progrès techniques et assurer ainsi une plus grande sécurité des personnes et des biens. Par exemple, le disjoncteur différentiel 30 mA, qui coupe le courant en cas d'incident, n'est obligatoire que depuis 1991.



La sécurité : une question d'installation et de comportement

Pour être sûre, votre installation doit répondre à certaines consignes impératives. Adopter un « code de conduite » pour son utilisation est tout aussi important.

Les 6 exigences minimales de sécurité :

1. Présence, à l'intérieur du logement, d'un appareil de *coupe générale* de l'installation électrique, facilement accessible.
2. Présence, d'au moins un *dispositif différentiel* (pour détecter les fuites de courant) protégeant l'ensemble de l'installation électrique et adapté à la prise de terre.

La voirie à Parly 2... (suite)

La voirie à Parly 2... (suite)

La précédente Lettre de Parly 2 faisait état de l'inspection réalisée par le Syndic et la Commission Technique, sur l'ensemble des voies, parties communes générales de la copropriété ; cela avait mis en évidence que seule une partie de la voirie était concernée par les dégradations. Il s'agissait principalement des rues les plus fréquentées.

Cette inspection générale a permis de constater que la réfection réalisée il y a plus de vingt ans était très performante et son degré d'usure modéré.

Le tapis d'enrobé utilisé était un micro béton bitumineux dit "Porphyre Rose" d'une épaisseur d'environ trois centimètres, dont l'élément déterminant est un granulats de microgranite rose en provenance de la carrière de "La Gouraudière" à quatre kilomètres au Sud-ouest de Thouars dans le département des Deux-Sèvres.

La particularité de ce revêtement est d'être de couleur noire à la pose et d'évoluer vers le rose au fil du temps, ce qui donne cet aspect très particulier à notre voirie.

Pour mémoire l'entreprise qui avait procédé à la pose de ce revêtement de 1987 à 1990 était la société Viafrance qui depuis lors s'appelle Eurovia.

Les défauts récurrents constatés lors de cette inspection sont principalement des affaissements de la sous-couche qui ont provoqué la fissuration du revêtement.

Lors d'une remise en état ultérieure, une réflexion sur les plots de stationnement et d'éventuels ralentisseurs devrait être initiée.

Dans le projet de réfection qui vous sera vraisemblablement présenté lors de la prochaine assemblée générale du 18 juin 2009, il a été décidé d'établir un cahier des charges, afin de bien définir les travaux à réaliser.

Avant tout, il convient de réaliser une analyse préliminaire et préparatoire des voies à refaire, qui consiste à :

- Procéder à une inspection des canalisations sous les voies concernées pour une recherche de fuites éventuelles.
- Répertorier les arbres générant les plus gros désordres, dus aux poussées racinaires.
- Inventorier les bordures des voies en ciment dégradées.

Toute réfection de voies qui ne tiendrait pas compte de cette analyse, conduirait à une réfection non viable dans le temps ! L'abattage des arbres, cause des dégradations est nécessaire et cela fera l'objet de résolutions en syndicats secondaires. Fort heureusement ces cas ne sont pas très nombreux. Vous serez régulièrement informé de l'avancement du dossier. ●

Catherine RICH, Claude CASTELLANI

Les grandes étapes du projet réfection de la voirie :

- Examen des désordres par la commission technique, le Syndic et l'architecte de la copropriété.
- Etablissement d'un cahier des charges par l'architecte.
- Lancement de l'appel d'offres.
- Présentation en assemblée générale.



Chauffage : un sujet chaud

Le chauffage qui représente plus de 70% du budget principal et environ 35% de vos charges globales à lui seul, a été l'objet d'intenses discussions lors de la dernière assemblée générale de 2008, ce qui est normal.

Ce qui l'est moins, c'est que chaque année, le sujet est vivement critiqué par quelques personnes qui ne prennent pas en considération l'amplitude de notre installation et des

difficultés techniques rencontrées. Le chauffage à Parly 2 est un chauffage urbain avec tous ses avantages (unité centrale de production à haut rendement, etc...) mais avec aussi ses inconvénients, et notamment l'impossibilité de disposer d'un thermostat par pièce ou par appartement, qui permettrait un réglage individuel.

L'augmentation du prix de l'énergie, les règles environnementales nous conduisent

à orienter tous nos efforts sur la recherche d'économies d'énergie.

Les services spécialisés de notre chauffagiste, notre conseiller en énergie, la commission chauffage, notre Syndic, ainsi que des cabinets de compétences externes travaillent à la recherche de solutions applicables à nos installations et ne ménagent pas leurs efforts.

Michel TEXIER

Une nouvelle saison de chauffe

La météo nous a un peu aidé cette année et c'est le 29 septembre 2008 que nous avons dû allumer le chauffage. Depuis cette date, les températures sont légèrement plus clémentes que l'année passée mais le prix de l'énergie, qui n'avait cessé d'augmenter, n'a pas encore suivi la chute du prix du baril de pétrole, en raison des décalages trimestriels du prix du gaz. ●

Michel TEXIER

	Températures moyennes		Consommations MWh th	
	2007	2008	2007	2008
Septembre	14.5°	14.3°	3 090	2 752
Octobre	11.5°	10.8°	9 023	8 865
Novembre	6.6°	7.3°	12 726	11 827

Traitement Gilcam : enfin de bonnes nouvelles

Dès 2002, notre chauffagiste Elyo nous informait que nos installations de traitement d'eau chaude sanitaire ECS GILCAM I étaient vétustes et nécessitaient un remplacement urgent.

Ceci aboutissait à une proposition d'Elyo pour un montant de 816 000 euros. Il nous a

fallu beaucoup d'énergie pour faire infléchir Elyo vers une interprétation plus stricte et plus éthique de la clause de garantie totale P3 du contrat d'entretien.

C'est en 2008, après de nombreuses réunions, que nous sommes parvenus à un

accord équitable, laissant à la charge d'Elyo les remises en état dues au titre du P3, la copropriété supportant logiquement les fonctionnalités supplémentaires de l'installation.

L'éthique et le bon sens ont gagné ! ●

Michel TEXIER



Question I

“Par fort vent froid, les ouvertures en partie haute et basse des baies vitrées de cuisine engendrent un inconfort. Peut-on les boucher avec du ruban adhésif ou autre ?”

Réponse :

Ces ouvertures sont obligatoires pour la sécurité gaz de ville, butane ou propane, il est dangereux de les obstruer.

Si vous n'avez plus le gaz, il est toutefois important d'en laisser ouvert un quart de la longueur afin d'assurer la ventilation.

Il en est de même pour les buses de ventilation des salles de bains et WC qui doivent rester ouvertes.

Question II

“Je m'absente régulièrement de mon appartement pour plusieurs semaines, et constate à mon retour que l'eau des salles de bains et cuisines est rouge ou boueuse. En dehors du désagrément, y a-t-il un danger ?”

Réponse :

Il suffit le plus souvent de faire couler l'eau quelques secondes pour qu'elle redevienne claire. Il s'agit de traces de corrosion ou de boue engendrée soit par l'oxydation de vos canalisations privatives, soit par des interventions de réparation sur le réseau. Ce n'est pas la partie visible qui est dangereuse, mais par contre il est recom-

mandé de laisser couler l'eau chaude des baignoires de salles de bains pendant dix à quinze minutes au retour d'un voyage, avant d'utiliser la douche. “Préconisation de l'Organisation Mondiale de la Santé -OMS-”.

Question III

“J'ai trop chaud, trop froid, que faut-il faire ?”

Réponse :

Le signaler à votre intendant, ceci déclenchera un contrôle et une action corrective si nécessaire.

Question IV

“J'ai une chasse d'eau qui fuit, un robinet qui goutte, que puis-je faire ?”

Réponse :

Vous inscrire chez votre intendant afin que la société Aquagest, en contrat avec Parly 2, puisse faire les vérifications et réparations éventuelles **SANS FRAIS**, le contrat étant global pour tout Parly 2 et inclus dans vos charges. ●

Michel TEXIER



Pour tout problème technique n'hésitez pas à contacter votre intendant qui vous donnera les premières réponses.



FIR DEVELOPPEMENT SAS

- *Isolation Thermique*
- *Ravalement*
- *Peinture*
- *Carrelage*



3, RD 307 - 78121 CRESPIERES
Tél. : 01 30 54 35 28 - Télécopie : 01 30 54 54 75
Email : firdeveloppement@wanadoo.fr



Internet : dix ans déjà...

Voici plus de dix ans déjà que la copropriété a ouvert son premier site internet ! Après l'enthousiasme et les espoirs attachés à la création de ce nouveau support de communication, oh, combien dans l'ère du temps (à l'époque Parly 2 se situait déjà à l'avant-garde de la technologie), quel bilan pouvons nous dresser ? Quel est le véritable impact de cet outil sur notre vie quotidienne ?

Dès 1997, il fallait trouver une suite à l'expérience Minitel ; Parly.com a su proposer une solution pleine d'avenir et d'une autre dimension ! www.parly2.com et www.parly2.fr et www.parly2.eu sont les trois adresses qui donnent accès au site de la copropriété ! Aujourd'hui, le **Parlyweb** existe et s'enracine dans les habitudes des Parlynautes. Cependant, le nombre d'accès au site ne correspond pas à une consultation fréquente et régulière des Parlysiens.

Premier constat : la communication de Parly 2, c'est à dire l'information diffusée aux Parlysiens ne peut pas reposer principalement sur le net ! En revanche, ce support est incontournable, tout d'abord dans le domaine de la promotion et de la valorisation de l'ensemble immobilier. Parly 2 est visité par beaucoup d'internautes et le site est apprécié pour sa qualité technique et sa richesse informationnelle.

Deuxième constat : ce site qui fonctionne grâce au bénévolat de quelques dizaines de Parlysiens ne constitue pas encore pour l'ensemble des résidents leur site "favori". Son contenu n'est semble-t-il pas suffisamment associé à la vie quotidienne des résidences. Dans un cadre d'utilisation plus sécurisé, il devrait permettre une ouverture sur les procédures d'exécution des résolutions votées en assemblée ou de gestion permanente de la copropriété.

Le remplacement à venir de tout le système de gestion informatisée de Parly 2 devrait être le point de départ d'une action dans ce domaine. Le **Parlyweb** pourrait être

en quelque sorte un "produit dérivé" de la nouvelle gestion de Parly 2 : connaissance pratiquement au fil de l'eau de l'exécution des budgets ; possibilité de télépayer ses charges aux échéances ; suivi de l'exécution des résolutions votées en assemblée et sans doute d'autres possibilités...

Donc de nouvelles perspectives à venir et de nouveaux besoins à satisfaire.

Nous comptons bien évidemment sur les correspondants internet des résidences, qu'il faut remercier pour leur action au service de leurs voisins, pour participer à la mise en œuvre de ces nouveaux projets. ●

Louis SAUVÉE

Abonnez-vous gratuitement au e-bulletin, soyez informé en temps réel

Le portail d'information dédié aux résidents de Parly 2

Inscrivez-vous **GRATUITEMENT** et en quelques instants aux e-bulletins, recevez alors en temps réel par email, les informations essentielles de votre résidence.

- 1 Connectez-vous à l'adresse**
www.parlyweb.com/inscription
- 2 Remplissez le formulaire**
Nous vous garantissons la totale confidentialité des informations personnelles qui nous seront communiquées.
- 3 Recevez dans votre boîte email l'information qui vous concerne**

Le Parlyweb a évolué...
Actualités, informations, faire aux questions, poser une question, retrouver tout ce qui concerne la copropriété de Parly 2.

Connectez-vous : www.parlyweb.com

- Propreté des copropriétés - Bureaux - Magasins...
- Désinfection - Désinsectisation - Dératisation
(agrément 3D n°IF00363)
- Hygiénisation des réseaux aérauliques (VMC et climatisation)
- Nettoyage et désinfection des colonnes vide-ordures

Tél. : **01 53 72 74 15**

Fax : **01 53 72 73 70**

surnett@groupe-tfn.com

www.groupe-tfn.com

110, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS



La signature de la propreté



Saint-James



Départ de Mme et M. Bayart : A l'initiative du Conseil Syndical, les résidents de Saint-James ont fêté le départ à la retraite de Madame et Monsieur Bayart intendants depuis vingt ans.

Une assemblée nombreuse s'est retrouvée autour d'un pot pour les remercier de leur disponibilité, compétence et convivialité.

Après l'allocution du Président retraçant leur parcours et la remise d'une tirelire pleine de richesses, c'est avec beaucoup d'émotion que nous leur avons souhaité une santé de fer, pour une nouvelle vie longue et heureuse. ●

Bernard TORRIONE

Saint-Augustin



Départ de Maria : Maria, après 40 années passées au service de la résidence Saint-Augustin a pris une retraite bien méritée le 1^{er} novembre. Entrée en Septembre 1968 au service de la résidence, elle n'a jamais cessée d'y travailler : 17 ans dans le cadre de la copropriété, 23 ans chez Surnett.

Toujours souriante, enjouée, prête à rendre service, d'une incroyable bonne humeur, elle nous manquera, nous aurons longtemps en mémoire sa petite voix si caractéristique et joviale, sa gentillesse, son engagement auprès des personnes âgées, son sang froid qui lui a permis de sauver une vieille dame isolée.

Pour la remercier, une soirée lui a été consacrée le samedi 22 novembre 2008. ●

Eric MARCHAND

Stationnement...

Stationnement...

A Parly 2

Depuis le mois de septembre dernier, un nouveau parc de stationnement, disponible pour les usagers de l'Hôpital Mignot, mais aussi pour les riverains, est opérationnel.

Financé et géré par Vinci Park, ce parking de 500 places est aussi utilisable selon des formules variées par les Parlysiens.

Sa gratuité pour le personnel hospitalier limite les difficultés de stationnement dans le périmètre de l'hôpital et évite les utilisations abusives des emplacements de parking privé des résidences voisines de Parly 2. ●

Louis SAUVEE



Attention : Danger démarchage

Nous avons été informés récemment qu'une société qui ne révèle pas le nom de sa raison sociale, démarché actuellement les Parlysiens pour la pose de baies vitrées.

Ce démarchage s'opère, dans un premier temps, par téléphone où les personnes se présentent sous différents patronymes et prétendent que cette opération s'inscrit dans le cadre d'une soi disant décision de la copropriété.

Nous rappelons qu' **AUCUNE DECISION** n'a été prise à ce sujet et que, par conséquent, **personne** ne peut se prévaloir d'une décision du Syndic ou des différentes instances de la copropriété de Parly 2.

D'une façon générale nous vous rappelons d'être très vigilant à l'égard de tout démarcheur...

Sécurité...

Sécurité...

NUMEROS D'URGENCE

Pompiers	18 ou 118 (portable)
Sécurité de Parly 2 Sté Sineux	01 39 43 95 61
Police Nationale	17
Police Municipale du Chesnay	01 39 54 12 12
Police Municipale de Rocquencourt	06 07 60 13 05
Samu	15
Toutes Urgences pour les portables	112

Agenda :

Agenda :

Assemblée Générale 2009 le 18 Juin

Votre participation est impérative
pour le vote
du nouveau règlement intérieur
de la copropriété qui nécessite
une majorité très importante.

*Si vous ne pouvez vous déplacer,
pensez à envoyer votre pouvoir.*

AG
18 JUIN
2009

N'oubliez pas votre site : www.parly2.com
N'oubliez pas votre site : www.parly2.com



Françoise Lecampion



Une nouvelle année va commencer et nous adressons à tous les lecteurs de la lettre de Parly 2 et en particulier à nos adhérents nos meilleurs vœux pour une année 2009 à la hauteur de leurs attentes. Le Club Ars espère proposer des activités et événements qui les aident à mieux vivre dans leur environnement en leur apportant convivialité et professionnalisme. Il est encore possible d'intégrer un certain nombre d'activités et de cours pour les enfants et les adultes.

Voici le programme des mois à venir :

NOUVEAU : atelier lecture animé par A. Lhuillier. Technique d'expression person-

Daniel Lessieux



nelle d'un livre lu à haute voix. Mini stages en week-end en février et mars.

Dîner conférence

Histoire de l'art les mercredis à 20h
14 janvier : Picasso et les Maîtres (préparation à la visite du 16 janvier au Grand Palais).

18 mars : dîner préparatoire à la visite du 2 avril. Filippo et Fillipino Lippi (Luxembourg).

13 mai : Man Ray.

Visites

16 janvier : Picasso et les Maîtres au Grand Palais.

12 février : Musée Guimet.

2 avril : La Renaissance à Prato, Filippo et Fillipino Lippi.

Conférences les mardis à 14h

13 janvier : L'enfance dans l'Art.

10 février : Le bois, construction et décors.

10 mars : Chevauchée fantastique.

7 avril : Les Nabis.

19 mai à 15h : Visite du musée du Prieuré à Saint Germain en Laye.

Dîners d'œnologie les jeudis à 20h30

22 janvier : La vallée du Rhône.

26 mars : Le Bergerac.

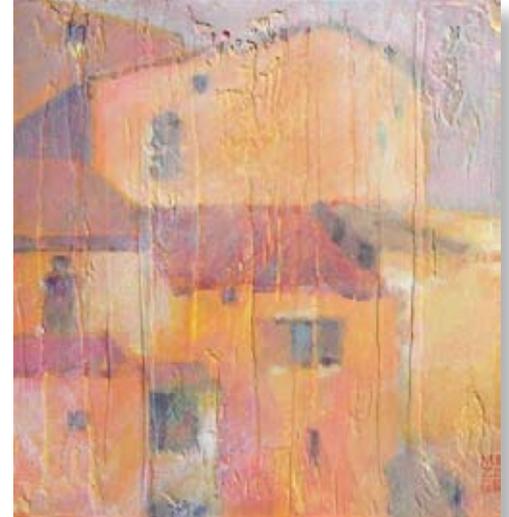
Expositions de peinture

6 au 18 janvier : Photos du GEM, association Chesnaysienne pour les personnes en difficulté psychique. Avec une équipe de professionnels et de bénévoles elles construisent elles-mêmes ce qu'elles veulent faire de ce lieu d'échange et de rencontre dans lequel elles trouvent l'opportunité de rompre l'isolement. Elles nous feront découvrir des photos prises par elles.

20 janvier au 13 février : Françoise Lecampion : thème de l'arbre mais aussi de la mer pour une expo d'huiles et une présentation en cartons d'aquarelles et d'encres de chine.
3 au 15 mars : Daniel Lessieux architecte pendant trente cinq ans a retrouvé à la retraite la passion de son adolescence pour l'aquarelle. Ayant habité Parly 2 dans ses débuts, il avait rencontré Andrée Lhuillier dont il est un grand admirateur et qui l'avait incité à exposer au Club Ars en 1988.

La technique de l'aquarelle l'a toujours fasciné : sa fragilité est pour lui sa plus belle force, elle lui permet de traduire des

Pascal Metzinger



impressions dont il fait profiter ceux qui sont sensibles à la beauté de la nature.

Il présentera une quarantaine d'œuvres.

17 au 29 mars : Pascal Metzinger présentera "chaleur et douceur des pierres" : acrylique sur toile avec matière. Paysages, architecture, villages méditerranéens.

A partir du mois d'avril : ateliers des élèves en peinture toutes techniques et en aquarelle puis ateliers des jeunes.

Concert

15 mars à 17h : Marie-Agnès Penicaut (piano) et Stéphanie Journo chant) Programme varié mêlant classique, mélodies françaises et variété. Sonate de Mozart, mélodies françaises de Debussy, Duparc, Fauré, Jacques Brel... (jeunes : 6 euros ; adultes : 12 euros).

Théâtre

Une fois par mois à Paris en car : venez chercher notre programme ou demandez qu'il vous soit envoyé.

Site Internet du Club Ars : un problème d'informatique nous a empêché de mettre les prix des cours à jour début septembre, veuillez nous en excuser.

L'équipe du Club Ars vous attend ! ●

Françoise LERIDON

Club Ars

**Accueil : Résidence Auteuil-Trocadéro
Lundi au Vendredi de 9h à 12h & 14h à 18h.**

Tél. 01 39 54 43 47 - Fax 01 39 54 08 87

www.clubars.com
email club.ars@wanadoo.fr

Venez-nous rendre visite ou contactez-nous :



AGENCE DE PARLY 2 "SIEGE"

2, avenue Charles de GAULLE 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 54 43 46 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER a vu naître les résidences de Parly 2, les a vu grandir, et tout au long de leur histoire a été présent, avec ses deux équipes commerciales : l'une à l'agence du "Siège", l'autre à l'agence du "Centre Commercial" de Parly 2.

Deux équipes de douze négociateurs à votre écoute, constamment informés des nouvelles lois et réglementations en vigueur, et toujours disponibles pour trouver l'appartement que vous désirez ou vendre votre bien dans les meilleurs délais.



AGENCE DE PARLY 2 "CENTRE COMMERCIAL"

Centre Commercial Parly 2 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 55 48 00 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER c'est aussi, sur place pour les investisseurs, un Service Gestion-Location et un Service Location tous deux performants et qui vous déchargent de tous soucis.

CPH IMMOBILIER est incontournable à Parly 2.

Réseau CPH IMMOBILIER

46 AGENCES ET SERVICES LOCATION SUR PARIS ET LA REGION PARISIENNE

www.cph.fr